PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
ARRIVEE
/ 1 JUIL. 2021
SECRETARIAT DU PREFET

Direction régionale des affaires culturelles

Conservation régionale des monuments historiques

Affaire suivie par : Marie-Odile Giraud

Tél: 04.42.16.14.07

marie-odile.giraud@culture.gouv.fr

Aix-en-Provence, le 28 JUIN 2021

La directrice régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur,

à

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
Préfecture
CADAM - 147, boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3

Objet : 06 – NICE, Majestic Palace Hotel (ancien)
P.J. : quatre exemplaires de l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli quatre copies de l'arrêté du Préfet de Région portant inscription au titre des monuments historiques de l'immeuble visé en référence, suivant l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

Je vous prie de bien vouloir notifier une copie de l'arrêté au maire de la commune intéressée en lui demandant, conformément à l'article L153-60 du code de l'urbanisme, d'annexer au P.L.U. la servitude de protection dans un délai de trois mois et en l'informant qu'à défaut, il vous appartiendra de procéder d'office à cette formalité.

Je vous laisse par ailleurs apprécier l'opportunité d'adresser copie de l'arrêté aux autres services publics de votre département.

Pour la directrice régionale des affaires culturelles,
Le conservateur régional des monuments historiques

Thierry GALEREAU

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté

portant inscription au titre des monuments historiques du Majestic Palace Hotel (ancien) à NICE (Alpes-Maritimes)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 28 janvier 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que l'ensemble immobilier Le Majestic à NICE (Alpes-Maritimes) présente un intérêt historique et architectural suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la monumentalité de cet ancien hôtel de voyageurs dans le paysage de la ville d'hiver de Nice et dont l'inauguration, en 1908, a marqué l'avènement du premier palace de classe internationale sur la Côte d'Azur

ARRETE

Article premier : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'ensemble immobilier formé par l'ancien Majestic Palace Hotel, situé 4 boulevard de Cimiez à NICE (Alpes Maritimes), figurant au cadastre section LE sur la parcelle n° 363 d'une contenance de 11.852 m2, telles que délimitées sur les plans annexés :

1) Parties Communes :

- Bâtiment principal divisé en cinq blocs A, B, C, D, E : les façades et toitures, l'ensemble des accès ouvrant sur le boulevard de Cimiez avec leurs portails et clôtures ; à l'intérieur, le hall d'entrée, la cage d'escalier sur toute sa hauteur avec le palier de distribution du premier étage, situés dans le bloc C ; le jardin ou « belvédère ».

- Bâtiment « Les Magasins » aujourd'hui dit « Les Pavillons » : les façades et toitures, le jardin avec ses murs de clôture et ses portails d'accès.

- Bâtiment « Villa Majestic » : les façades et toitures.

Téléphone : 04.84.35.40.00

appartenant à la Copropriété dénommée « SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SIS A NICE (06300), 4 BOULEVARD DE CIMIEZ LE MAJESTIC », dont le siège est à NICE (06300), 4 boulevard de Cimiez, non identifiée au SIREN et non immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, représentée par le syndic en exercice dudit immeuble, la Société SOGIM IVALDI, Société à responsabilité limitée à associé unique, ayant son siège à NICE (06000), 29 rue Pastorelli Nice Europe B/C, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE, et identifiée au SIREN sous le numéro 957 801 996. La société SOGIM IVALDI est elle-même représentée par Monsieur Philippe IVALDI, de nationalité française, né à NICE (06000) le 6 octobre 1956, domicilié professionnellement à la même adresse.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 19 avril 1947 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 17 juin 1947 volume 1402 numéro 51.
Ledit état descriptif de division- règlement de copropriété a été modifié :

- Aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 23 janvier 1948 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 27 février 1948 volume 1445 numéro 35.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 20 mai 1949 et le 10 juin 1949 publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 6 juillet 1949 volume 1522 numéro 10.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 3 février 1950 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 7 mars 1950 volume 1561 numéro 30.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 31 mai 1950 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 18 juin 1950 volume 1577 numéro 44.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 28 novembre 1950 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 6 décembre 1950 volume 1604 numéro 63.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 28 mai 1951 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 7 juin 1951 volume 1643 numéro 59.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître SEASSAL, Notaire à NICE, le 29 juillet 1953 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 31 août 1953 volume 1842 numéro 18.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître HERMENT, Notaire à NICE, le 15 avril 1959 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 29 avril 1959 volume 2647 numéro 33.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître MARTIN, Notaire à NICE, le 3 avril 1963 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 19 décembre 1963 volume 3925 numéro 13.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître DESMARIS, Notaire à NICE, le 22 avril 1964 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 4 mai 1964 volume 4088 numéro 15.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître GILLETTA DE SAINT JOSEPH, Notaire à NICE, le 14 avril 1965 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 22 juin 1965 volume 4519 numéro 15.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître DE POULPIQUET DE BRESCANVEL, Notaire à NICE, le 11 mars 1969 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 28 mars 1969 volume 6383 numéro 9.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître GILLETTA DE SAINT JOSEPH, Notaire à NICE, le 27 avril 1973 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 7 juin 1973 volume 1187 numéro 10.
- Aux termes d'un procès-verbal de cadastre en date de 18 novembre 1976, publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 22 novembre 1976 volume 2957 numéro 9.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître JARDILLIER, Notaire à NICE, le 29 juin 1979 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 6 août 1979 volume 4485 numéro 6.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître ARMENGAU, Notaire à NICE, le 5 mai 1982 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 19 mai 1982 volume 6157 numéro 14.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître DE LATTRE, Notaire à NICE, le 25 novembre 1983 et le 9 février 1984, publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 22 février 1984 volume 7015 numéro 5.

- Aux termes d'un acte reçu par Maître GILLETTA DE SAINT JOSEPH, Notaire à NICE, le 10 mai 1985 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 17 juin 1985 volume 7711 numéro 2.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître DE LATTRE, Notaire à NICE, le 4 juillet 1986 et publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 25 février 1987 et 22 avril 1987 volume 1987 numéro 1619 et 1620.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître PASQUALINI, Notaire à NICE, le 5 janvier 1999, publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 21 mars 2000 volume 2000P numéro 2707.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître BRIZIO, Notaire à NICE, le 18 janvier 2001, publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 26 février 2001 volume 2001P numéro 1865.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurent FIORONI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à NICE (06000) 31 avenue Jean Médecin, publié au service de la publicité foncière de NICE 1ER, le 27 février 2013 volume 2013P numéro 1398.

Ledit immeuble ayant fait l'objet d'une MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE par acte du 24 juillet 2014 reçu par Maître Denis BERIO, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Philippe GILLETTA de SAINT JOSEPH, Christine BESSE et Dominique FABIANI, Notaires, Associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à NICE (06000), 24, rue de l'Hôtel des Postes, et publié le 31 juillet 2014 au service de la publicité foncière de NICE 1ER Volume 2014 P N° 5642. Acte de mise en conformité du règlement de copropriété avec la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, reçu aux termes des assemblées générales du syndicat des copropriétaires dudit immeuble des 20 décembre 2010 et 19 décembre 2012.

2) LOT « N »

L'ancienne salle de restaurant du Majestic avec son décor, actuellement salle cultuelle de l'Eglise Evangélique de NICE (06000), située au premier étage du grand bâtiment, désignée comme local « N », et appartenant à l'ASSOCIATION ASSEMBLEE DE DIEU DE NICE, n° de SIREN 782 613 558, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.
Cette association cultuelle régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905 et par le décret du 16 août 1901, ayant son siège social 8 boulevard de Cimiez à NICE (06000) a pour représentant responsable Monsieur Frédéric LENORMAND, prêtre, de nationalité française, né à MARSEILLE (13000) le 6 décembre 1967, domicilié professionnellement à la même adresse.

3) LOTS N° 53-54

L'ancien « salon des Dames » avec son décor, situé dans l'appartement formé des Lots N° 53-54 au premier étage du grand bâtiment, bloc C, et appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRUVIM, SCI immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le n° 384 240 362, ayant son siège social 14 rue Dunoyer de Segonzac à NICE (06200), représentée par Monsieur Franck BENSARD, de nationalité française, né à NICE (06000) le 4 mars 1959, et par Madame Florence FARAMIA, de nationalité française, née à NICE (06000) le 13 mai 1963, domiciliés professionnellement à la même adresse. La SCI FRUVIM en est propriétaire par acte reçu par Maîtres NEBLE et SERVAN, Notaires associés de la Société Civile Professionnelle « Servan Michel et Neble Jean-Claude SCP », titulaire d'un Office Notarial à NICE (06200), 196 avenue de la Californie le 5 février 1992, publié au service de la publicité foncière de NICE 1 le 6 avril 1992, volume 1992 AP numéro 2615, attestation rectificative publiée le 1er juillet 1992 volume 1992 AP numéro 5011.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 14 JUIN 2021

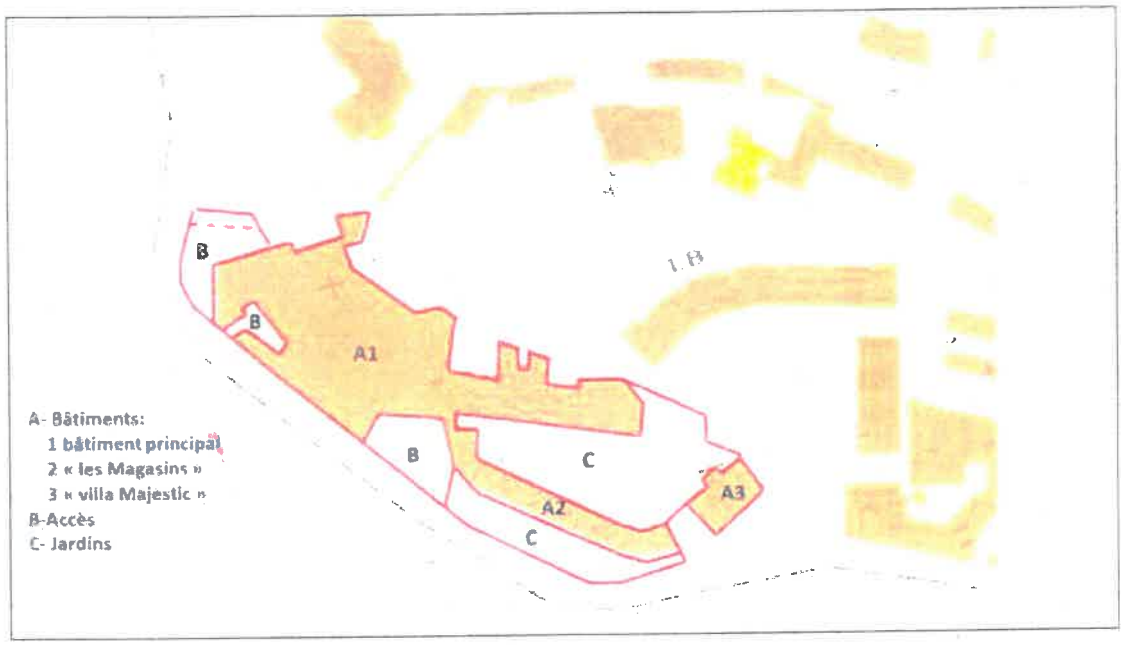
Le Préfet de Région,

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Isabelle PANTÈBRE

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06
Téléphone : 04.84.35.40.00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-d-azur

Plans annexés à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques du Majestic Palace Hotel (ancien) à NICE (Alpes Maritimes)



14 JUIN 2021

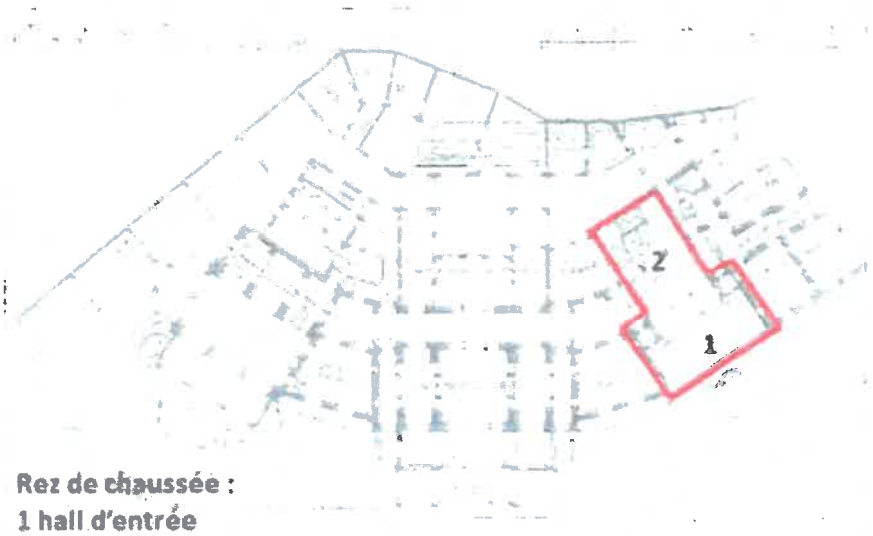
Marseille, le

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Isabelle PANTÈBRE

Téléphone : 04.84.35.40.00



Rez de chaussée :
1 hall d'entrée
2 cage d'escalier



1er étage :
1 ancienne salle de restaurant
2 : ancien salon des Dames

Marseille, le 14 JUIN 2021

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Isabelle PANTÈBRE

Téléphone : 04.84.35.40.00